

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

## Présent pour l'avenir

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire  
20 avenue de Ségur- 75302 PARIS  
Tel: 01 42 19 20 21



# RAMSAR ET LA GESTION DES ZONES HUMIDES EN FRANCE



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



## RAMSAR ET LA GESTION DES ZONES HUMIDES EN FRANCE

*Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Elles appartiennent en majorité aux milieux naturels parmi les plus riches du monde. Elles fournissent l'eau ainsi que les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux et à l'Homme.*

*On estime généralement que les zones humides couvrent en France 1,8 millions d'hectares (3% du territoire métropolitain), 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent ; elles sont indispensables à la reproduction des batraciens et la plupart des espèces de poissons ; 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.*

*Les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins et les milieux tourbeux de l'Outre-mer français représentent également un capital inestimable. La France possède 10% des récifs coralliens mondiaux, soit plus de 55 000 km<sup>2</sup>. Ces derniers jouent un rôle essentiel dans la protection des littoraux, produisent à travers la pêche, une ressource alimentaire pour des centaines de millions de personnes parmi les plus pauvres de la planète et contribuent au développement touristique. Leur gestion durable est une nécessité pour les populations riveraines.*

*Les zones humides, «infrastructures naturelles» irremplaçables, participent à l'épuration de l'eau, contribuent à l'atténuation de l'effet des crues, au soutien d'étiage, et assurent un ensemble d'autres activités et fonctions indispensables à la société (élevage, tourisme, loisirs, production de sel...).*

*Les catastrophes climatiques confirment la nécessité de préserver les zones humides qui subsistent et de restaurer celles qui se dégradent, afin de redonner vie aux marais, tourbières, prairies humides, forêts alluviales, vasières, pré salés, lagunes, récifs coralliens, mangroves, herbiers.*

*La préservation de ce patrimoine naturel, particulièrement menacé par les changements globaux, représente un enjeu économique d'importance.*

*Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. En 2007, elle avait désigné 24 sites d'importance internationale. En 2008, 12 nouveaux sites sont venus compléter ce réseau. Aujourd'hui, ce sont quelques 3 309 000 ha qui sont ainsi classés en métropole et en outre-mer.*

*Cet engagement international pour la préservation des zones humides s'est aussi concrétisé de façon plus opérationnelle par la mise en place de structures adaptées à une gestion intégrée de l'eau et des zones humides, la publication de textes réglementaires, la création de nombreuses aires protégées et la mise en œuvre de dispositifs contractuels ou réglementaires pour la gestion durable des zones humides, ainsi que de démarches originales associant des acteurs locaux à la gestion de l'eau et des aires naturelles protégées.*

*L'objectif de cette brochure est de vous les faire découvrir.*

**OBJECTIF 1 :**

Pour une utilisation durable des zones humides

**OBJECTIF 2 :**

Un réseau de zones humides d'importance internationale

**OBJECTIF 3 :**

La coopération internationale entre zones humides

**OBJECTIF 4 :**

Formation et efficacité



# OBJECTIF 1 : POUR UNE UTILISATION DURABLE DES ZONES HUMIDES

## *Les inventaires des zones humides*

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, un Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) a été mis en place. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs pour la production, la gestion et la valorisation de données sur la nature et les paysages [www.naturefrance.fr](http://www.naturefrance.fr). Un des produits de ce système d'information est l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) géré par le Muséum national d'histoire naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>. Bien que non spécifiques aux zones humides, de très nombreuses informations y sont regroupées et notamment sur : les espèces végétales et animales, des référentiels taxonomiques et des textes de droit en matière de biodiversité, les habitats et milieux, les résultats d'inventaires nationaux, les zones désignées au titre des directives européennes, la banque de données nationale de référence sur les espaces protégés ou désignés au titre de conventions internationales. Par ailleurs des démarches plus spécifiques aux zones humides ont été menées tant au niveau national que local. Il convient maintenant de les faire converger.

- **L'observatoire national des zones humides**

L'Observatoire national des zones humides (ONZH) a été créé en 1995 dans le cadre du plan national d'action pour les zones humides. Le ministère en charge de l'écologie (IFEN) assure sa mise en œuvre, et bénéficie de l'appui scientifique du Muséum national d'histoire naturelle. Il s'agit de suivre l'évolution (indicateurs, enquête à dire d'experts) de 152 zones humides d'importance majeure (littoral atlantique, de la Manche et de la mer du Nord ; littoral méditerranéen ; vallées alluviales ; plaines intérieures), auxquelles s'ajoutent 52 massifs à tourbières. Ces sites, couvrant un périmètre d'observation de 2,4 millions d'hectares sont représentatifs des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain, tant du point de vue de la diversité écologique des milieux que des contextes socio-économiques [www.ifen.fr](http://www.ifen.fr) rubrique zones humides.

- **La cartographie des milieux à composante humide**

Une carte des milieux à composante humide a été élaborée par l'IFEN et le Muséum national d'histoire naturelle en 2001 à partir de l'exploitation et de la synthèse de couches géographiques disponibles au plan national. La méthode est disponible à l'adresse suivante : [www.ifen.fr](http://www.ifen.fr) rubrique zones humides. Bien que non exhaustive, cette carte sert de base d'information.

- **Les systèmes d'information**

Le Système d'information français sur l'eau (SIE) piloté par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) est destiné à diffuser et partager les données et informations sur tous les compartiments de l'eau [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr) rubrique SIE. Par ailleurs, de nombreux partenaires ont développé des SIG à des échelles adaptées à leurs besoins (bassin versant, région, parc naturel...) ou selon des types de zones humides (tourbières, mares...).

- **Les inventaires de zones humides**

Des inventaires de zones humides sont réalisés à l'échelle intercommunale, départementale ou du bassin versant, avec le concours des agences de l'eau présentes dans chacun des six grands bassins hydrographiques français. Un logiciel d'inventaire des zones humides a été développé par l'IFEN et le SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau) pour aider à la caractérisation des zones humides par les acteurs de terrains. Il est disponible et téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : [sandre.eaufrance.fr](http://sandre.eaufrance.fr) rubrique outils du SIE, inventaire des zones humides.





## Politiques, législation et institutions en faveur des zones humides

### Les politiques en faveur des zones humides

Les politiques en faveur des zones humides s'organisent autour de quatre principaux axes :



- **Un axe « Gestion intégrée de bassins versants »**. Les aspects principaux de cette politique sont les suivants
  - Une organisation administrative et technique cohérente à l'échelle de grands bassins hydrographiques (6 bassins en métropole) ;
  - Des outils de planification intégrée (Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux) ;
  - Une véritable gouvernance de la gestion de l'eau, notamment par la création de comités de bassins, regroupant des représentants des différents usagers de l'eau ;
  - L'application du principe de réparation des dommages causés à l'environnement par la taxation des opérateurs à l'origine de dommages sur les écosystèmes aquatiques et la ressource en eau (pollution, prélèvement, obstacles,...) ;
  - Un appui technique et financier des agences de l'eau (redistribution des redevances perçues sur les dommages vers des actions de restauration ou de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques).

- **Un axe « protection des espaces naturels sensibles et des paysages »**. De nombreux réseaux d'espaces protégés comportent des zones humides. Le mode de protection peut être soit contractuel (parcs naturels régionaux), soit réglementaire (réserves naturelles, sites classés pour leur intérêt paysager...), soit sous forme d'acquisition (conservatoires régionaux et conservatoire du littoral, fondations, départements...), soit mixte (réseau de sites Natura 2000). Au sein de ces sites protégés différents outils de protection sont utilisés (réglementaires ou incitatifs (exonération de certaines taxes, subventions...))

- **Un axe « protection des espèces naturelles »** fondé principalement sur un régime de protection stricte et appuyé par des plans de restauration bénéficiant notamment de crédits européens : Programme Life Butor étoilé, Anguille, Loutre... Un plan de restauration national fait par exemple suite au programme Life sur le Phragmite aquatique porté par l'association Bretagne Vivante – SEPNEB [www.life-phragmite-aquatique.org](http://www.life-phragmite-aquatique.org)

- **Un axe de soutien et d'accompagnement transversal confié aux « pôles relais zones humides »**. (voir plus loin dans Communication)



## La législation en faveur des zones humides

La préservation et la gestion durable des zones humides s'inscrivent aujourd'hui principalement dans le cadre des politiques européennes de gestion durable des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité (directive-cadre 2000/60/CE sur l'eau, règles de protection stricte de certaines espèces et réseau « Natura 2000 » issu des directives 92/43/CEE « habitats » et 79/409/CEE « oiseaux »). D'autres politiques sectorielles notamment agricoles prévoient des outils contribuant à la préservation des zones humides.

Les principales orientations législatives en faveur des zones humides concernent :

- La reconnaissance de l'intérêt général que constitue la préservation et la gestion durable des zones humides ;
- L'obligation de cohérence des politiques publiques en la matière ;
- La protection des espèces et des espaces naturels ;
- Le maintien et la mise en oeuvre de bonnes pratiques agricoles.

Une lettre « zones humides, textes et jurisprudence » est disponible sur le site suivant :

[www.ifen.fr/zoneshumides/pages/textes.htm](http://www.ifen.fr/zoneshumides/pages/textes.htm)





## Les institutions partenaires de la protection des zones humides

Au-delà des services de l'Etat et des collectivités territoriales :



### • Les agences de l'eau

Les six agences de l'eau sont des établissements publics. Leur aire de compétence est calée sur les six grands bassins versants français. Leurs objectifs sont de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans chaque bassin hydrographique :

- la préservation et l'amélioration de la ressource en eau
- la lutte contre les pollutions
- la connaissance des milieux

Site Portail : [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)



### • L'Office national de l'eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

L'ONEMA est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques [www.onema.fr](http://www.onema.fr)

L'ONEMA assure entre autre la coordination des **pôles relais « zones humides »** dont le rôle est de mettre à disposition les connaissances, de promouvoir une gestion durable et de faciliter les liens entre acteurs.

[www.zones-humides.org](http://www.zones-humides.org)



- **Les aires protégées**

Les espaces protégés contribuent activement à la protection des zones humides. Elles relèvent de cadres internationaux, européens, nationaux, régionaux. Les protections nationales peuvent résulter d'une décision administrative (Parc naturel marin, Réserve naturelle, Parc national, Site classé, Arrêté de biotope, Forêt de protection), d'une maîtrise foncière (acquisition par le conservatoire du littoral, les conservatoires régionaux, les départements, des ONG) ou d'une convention avec les acteurs locaux (Réserve biologique, Parc naturel régional).

Pour plus d'information :

[inpn.mnhn.fr/inpn/fr/conservation/esprot/index.htm](http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/conservation/esprot/index.htm)

Il existe enfin de nombreux centres, fondations et ONG spécialisées dans les zones humides.





### L'évaluation environnementale

Il existe également un ensemble cohérent d'outils et de procédures permettant d'éviter ou de réduire les effets de projets ou de programmes sur des milieux ou des habitats particulièrement sensibles, et notamment les zones humides.

- L'étude d'impact environnemental de projets a été introduite en France en juillet 1976 ;
- Une procédure d'évaluation des effets sur l'eau des projets ou travaux pouvant porter atteinte aux milieux aquatiques est prévue depuis 1992 ;
- À partir de 2004, tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation, une procédure spécifique d'analyse des incidences a été instaurée pour les sites Natura 2000.

Le ministère en charge de l'écologie a produit plusieurs guides en concertation avec des experts scientifiques et des organisations socioprofessionnelles qui sont concernées à un titre ou l'autre par les milieux humides ; notamment les suivants :

- « Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagements sur les sites Natura 2000 » (2004) ;
- « Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000 » (2007)   
**[www.natura2000.fr/spip.php?article135](http://www.natura2000.fr/spip.php?article135)** ;
- « Milieux aquatiques, état initial et prévision d'impact dans les documents d'incidence », collection mise au point, CSP, Baril D. (2008)





## *Reconnaissance intersectorielle des services rendus par les Zones Humides.*

### Services rendus par les écosystèmes

L'évaluation économique dans le cadre de la protection des zones humides s'est développée au cours des dernières années. Sous l'impulsion de la législation, les outils économiques (analyse coûts-avantages, évaluation monétaire des dommages et bénéfices environnementaux) sont de plus en plus fréquemment utilisés : identification des bénéfices économiques de la protection contre le risque d'inondation, évaluation des bénéfices issus d'un changement d'état des eaux (cas du Loir), analyse coûts-avantages de la restauration d'une rivière : le cas du Gardon.

Des travaux ayant pour but d'élaborer des méthodes d'évaluation des fonctions des zones humides ont été réalisés par certaines agences de l'eau (Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse). Ils permettent de qualifier les fonctions hydrologiques et biogéochimiques remplies par ces milieux.

### Une étude sur la contribution socio-économique des récifs coralliens

Le plan d'actions 2006-2010 de l'IFRECOR comprend une démarche d'évaluation de la contribution socio-économique des écosystèmes coralliens dans les collectivités d'outre-mer. Cette réflexion vise à mettre en évidence les bénéfices que ces milieux procurent à l'homme et à déterminer leur valeur socio-économique. Elle prend en compte non seulement les biens et services marchands, tels que la pêche et le tourisme, mais aussi certains services comme la protection côtière, l'épuration des eaux ou la beauté des paysages, ne faisant pas l'objet d'échanges marchands mais qui améliorent le bien-être humain.

### Travaux sur la valeur sociale et culturelle des zones humides

Les zones humides françaises, et singulièrement les sites RAMSAR sont des territoires de haute valeur culturelle et de grande signification pour les populations qui y vivent ou qui en vivent :

Un « Groupe d'Histoire des Zones Humides » a été constitué en 2002. Il regroupe des géographes, archéologues, historiens souhaitant échanger sur de multiples sujets : les zones humides européennes, espaces productifs d'hier et aujourd'hui (2005), le marais, le militaire et la guerre (2006), histoire de la tourbe et des tourbières (2007), zones humides et climat (2007), zones humides et Santé (2008). <http://ghzh.free.fr>.



## Gestion intégrée des ressources en eau

La gestion intégrée est réalisée à plusieurs niveaux grâce à trois outils principaux.

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** définit les orientations nécessaires pour une gestion équilibrée de la ressource en eau en intégrant la protection et la mise en valeur des zones humides. Appliqué à l'échelle de chacun des bassins hydrographiques français, il est élaboré en concertation par un Comité de bassin.
- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un document de planification produit de manière collective, à destination d'une unité hydrographique plus locale (bassin versant d'une rivière, système aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire. En outre, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs définis par le SAGE.
- **Le Contrat de rivière (ou de lac, de baie, de nappe)** est un instrument d'intervention à l'échelle du bassin versant. Comme le SAGE, il fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit un programme d'actions concrètes sur 5 ans. Pour en savoir plus : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

### Zones humides et changements climatiques

Le rôle des zones humides dans la réduction des impacts des changements climatiques et l'évaluation des impacts du changement climatique sur les zones humides sont des sujets qui doivent encore être étudiés. Créé par la loi du 19 février 2001, l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) matérialise la volonté du parlement et du gouvernement de prendre en compte les questions liées aux effets des changements climatiques [www.onerc.gouv.fr](http://www.onerc.gouv.fr). Ses missions sont de :

- Collecter et diffuser les informations, études et recherches sur les risques liés au réchauffement climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes
- Formuler des recommandations sur les mesures de prévention et d'adaptation à envisager pour limiter les risques liés aux changements climatiques
- L'ONERC contribue au dialogue sur le changement climatique avec les pays en développement.

L'Agence nationale de la recherche (ANR) a soutenu des programmes sur les thèmes suivants « Vulnérabilité : Milieux et Climat » (2007) et « Changements environnementaux planétaires » (2008) qui comportent des projets relatifs à la gestion de la ressource en eau, à la dynamique des milieux, à l'évolution de la biodiversité. [www.agence-nationale-recherche.fr/Accueil](http://www.agence-nationale-recherche.fr/Accueil).

Le programme de recherche Gestion et impacts du changement climatique (GICC, 1999- ) vise à évaluer les risques encourus et les possibilités de les prévenir ou de les gérer. Il comporte un volet spécifique aux interactions entre dynamique de la biodiversité et changement global. Plusieurs projets ont trait aux impacts du changement climatique sur les hydrosystèmes, sur le cycle de l'eau et les cycles associés (processus biogéochimiques dans les cours d'eau, modification des régimes d'écoulement, biocénoses aquatiques). <http://medias.obs-mip.fr/gicc>





## *Restauration de zones humides*

Les zones humides à restaurer sont identifiées par les agences de l'eau, les aires protégées ou par les régions ou départements. Des résultats satisfaisants ont été obtenus dans plusieurs projets de restauration. À titre d'exemple, dans le bassin Rhin Meuse, plus de 15 opérations de restauration de zones humides sont en cours. Les deux liens ci-dessous permettent de se faire une idée des projets entrepris partout en France :

**[www.cren-rhonealpes.fr/part2/grands\\_prog.htm](http://www.cren-rhonealpes.fr/part2/grands_prog.htm)**

**[www.bassevalleedelain.com/life/fr/index.php](http://www.bassevalleedelain.com/life/fr/index.php)**

De nombreux guides sont édités comme par exemple : « Le Génie végétal, un manuel technique au service de l'aménagement et de la restauration des milieux aquatiques », la Documentation française (2008).

### Exemple : La restauration des étangs palavasiens

Les étangs palavasiens situés entre Sète et Montpellier forment un chapelet de lagunes où s'entremêlent envols d'oiseaux, marais salants et pêche traditionnelle. Plus de 250 espèces d'oiseaux, dont les 3/4 sont protégées, ont été observées en migration ou en hivernage sur les 4 000 ha de lagunes et les 2 000 ha de zones humides.

Pour permettre d'améliorer la qualité des eaux et d'éviter le comblement de ces lagunes, le Syndicat mixte des étangs littoraux s'est donné pour mission dès 1999 de mettre en place une véritable politique de conservation des zones humides, en concertation avec les acteurs du territoire. En 2007 il a lancé un programme de restauration des connexions hydrauliques existantes inter-étangs et entre le canal du Rhône à Sète et les étangs.

Les objectifs de l'action étaient les suivants :

- Améliorer la qualité des eaux des lagunes en favorisant les échanges d'eau entre les cours d'eau, les étangs et la mer et en évitant le confinement des masses d'eau
- Limiter le comblement des étangs en restaurant les échanges de sédiments entre les étangs et la mer

**[www.siel-lagune.org/pdf/bulletin.pdf](http://www.siel-lagune.org/pdf/bulletin.pdf)**



## Espèces invasives

La situation des espèces allochtones invasives ou autochtones proliférantes, a été établie en 2000 par l'Ifen, le MNHN et l'ONCFS au sein de l'échantillon des ZHIM (152 zones humide) [www.ifen.fr/uploads/media/de122.pdf](http://www.ifen.fr/uploads/media/de122.pdf).

Le Code de l'environnement français prévoit la possibilité d'interdire l'introduction dans le milieu naturel de ce type d'espèces ainsi que leur transport ou commercialisation.

La prévention restant la meilleure tactique, des réseaux d'alerte et de lutte spécifiques aux milieux humides ont été mis en place à propos des plantes envahissantes (région Centre, bassin Loire-Bretagne, Artois-Picardie), des animaux invasifs (Adour-Garonne) ou d'espèces particulières en pleine expansion (*Rana castesbeiana*, *Threskiornis aethiopicus*, *Trachemys scripta*...).

Des programmes de recherche tentent de mieux comprendre les phénomènes invasifs comme le programme INVABIO (2000-2006). La moitié des 30 projets financés portent sur des espèces végétales ou animales de systèmes humides d'eau douce ou côtières.

[www.ecologie.gouv.fr/-InvaBio-.html](http://www.ecologie.gouv.fr/-InvaBio-.html)

Par ailleurs des actions d'éradication, respectueuses de l'environnement, sont menées.



### Exemple : Les jussies dans le Marais Poitevin

Une cartographie des herbiers a tout d'abord été réalisée. Pour agir, trois techniques ont été utilisées seules ou combinées et testées à différentes échelles : application d'herbicide, arrachage mécanique et enlèvement manuel. Cette phase de test a permis d'élaborer un plan de gestion à l'échelle du site (15 000 ha).

La régularité des travaux a permis de réguler les développements de cette plante.

[www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)



## *Implication du secteur privé*

À chaque opportunité qui se présente, le secteur privé est associé aux démarches de protection des zones humides. Les particuliers sont invités à participer aux différentes consultations et ainsi impliqués dans la préparation de la gestion des zones humides. Les entreprises sont également invitées à prendre en compte ces milieux dans leurs activités. Par exemple, dans le domaine industriel, on note une amélioration des techniques d'extraction des granulats et de restauration des carrières et la parution de guides réalisés en partenariat avec l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction : Zones humides et carrières : le patrimoine écologique des zones humides issues de l'exploitation des carrières. UNICEM, MNHN, CNRS, 5 volumes.

### **Le partenariat Danone - Evian en faveur de Ramsar**

Dès 1998 le Groupe Danone décide de soutenir la Convention de Ramsar. C'est la première fois qu'un grand groupe privé soutient une Convention Internationale intergouvernementale. En 2008, à l'occasion du dixième anniversaire du partenariat, Danone et Ramsar ont décidé de poursuivre leur action en lançant un nouveau programme intitulé « les écoles de l'eau », financé par les eaux minérales d'Evian. L'un des objectifs de ce nouveau partenariat est de favoriser les expérimentations de gestion intégrée innovantes par la mise en œuvre de projets pilotes au bénéfice du développement durable local. Trois sites d'écoles de l'eau ont déjà été sélectionnés : le lac de Beung Khong Long en Thaïlande, le Réservoir de Jagadishpur au Népal, la zone humide de Jaaukanigas en Argentine. Les objectifs particuliers des écoles de l'eau sont l'implication des communautés locales dans la gestion du site, l'acquisition de savoir-faire pour la gestion intégrée ; la valeur économique ajoutée et les valeurs sociales, culturelles, apportées par la réalisation des projets. Cette initiative d'un grand groupe privé français, au-delà de son aspect symbolique, a beaucoup d'importance car elle conforte la Convention et le rôle de la France au sein de la Convention.



## Mesures incitatives en faveur des zones humides

De nombreuses mesures incitatives sont utilisées en faveur des zones humides :

- Des fonds structurels européens ;
- Des mesures agri-environnementales ;
- Des aides des agences de l'eau ;
- Des aides du ministère en charge de l'écologie pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ;
- Des aides des collectivités territoriales (régions et départements).
- Exonération de certaines taxes sur les terrains situés dans les zones humides

Plusieurs de ces mesures peuvent être combinés sur une même zone humide.



### Un exemple : La charte Natura 2000

Sur les zones humides intégrées au réseau de sites européens Natura 2000, un outil simple a été introduit dans la législation pour permettre l'implication de tous les acteurs autour des espaces protégés. La charte Natura 2000 permet aux propriétaires et usagers du site protégé d'adhérer aux objectifs de bonne gestion. Elle recommande le maintien des bonnes pratiques de gestion courante et durable des terrains respectueuse des habitats naturels et des espèces sans aucune contrepartie financière. L'adhésion à la charte, d'une durée de 5 à 10 ans, n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit à certaines exonérations fiscales. Elle permet également d'accéder à certaines aides publiques.



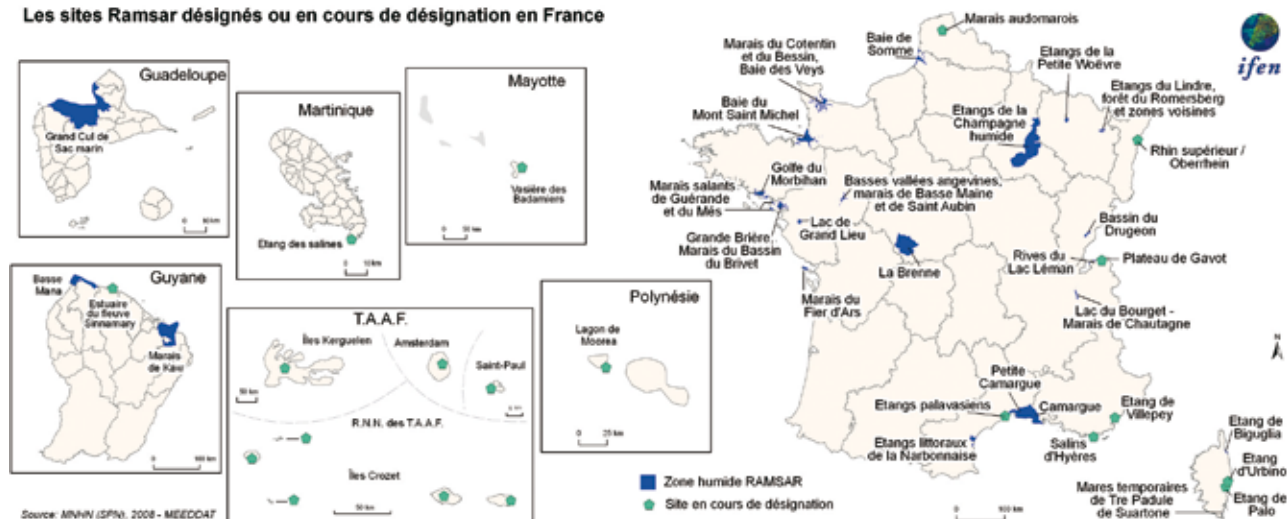
# OBJECTIF 2 : UN RÉSEAU DE ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

## Désignation de sites

### Les sites français

En 2007, la France avait la responsabilité de 24 sites Ramsar. En 2008, 12 nouveaux sites sont en cours de désignation. Ces sites sont répartis sur le territoire national et couvrent une grande variété de zones humides.

### Les sites Ramsar désignés ou en cours de désignation en France



### Définition de priorités pour la désignation

Les travaux d'inventaires passés ont permis de dresser une liste des sites Ramsar nationaux potentiels (Proposition de zones humides en vue de leur désignation au titre de la convention de Ramsar, Lethier, H., MNHN, 1998).

Par ailleurs une analyse est en cours en vue de trouver des synergies avec des espaces protégés au niveau national ou au titre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ». Cette analyse a déjà permis de proposer le site du Rhin supérieur (22 400 ha) envisagé dès 1990 et plusieurs sites de mangrove et de récifs coralliens outre-mer.



## Les plans de gestion des sites Ramsar

Tous les sites RAMSAR français disposent de documents de gestion concernant tout ou partie de leur surface. Le tableau ci-contre, réalisé en 2007 présente le recouplement des sites Ramsar et d'autres mesures de protection des zones humides. Il met en évidence la nécessité sur certains sites de renforcer la cohérence entre les différents plans de gestion.

	Surface (ha)	Réserve naturelle	Arrêté de protection de biotope	Site classé	Site inscrit	Réserve de chasse	Bien du conservatoire du littoral	Loi littoral	Natura 2 000	Parc naturel régional	Grand site	Réserve de biosphère	Patrimoine mondial
Baie de Somme	17 000												
Baie du Mont Saint-Michel	45 800												
Basse Mana	59 000												
Bassin du Drugon	5 906												
Basses vallées angevines	6 735												
Brenne	140 000												
Camargue	85 000												
Etangs de Biguglia	1 450												
Etangs de la Champagne humide	255 800												
Etangs de la Narbonnaise	12 334												
Etangs de la Petite Woëvre	5 993												
Etangs du Lindre	5 308												
Golfe du Morbihan	23 000												
Grande Bière	19 000												
Grand Cul-de-Sac Marin	24 150												
Lac de Grand Lieu	6 300												
Lac du Bourget	5 486												
Marais de Kaw	137 000												
Mares de Tre Padule de Suartone	218												
Marais du Cotentin	32 500												
Marais du Fier d'Ars	4 452												
Marais salants de Guérande	5 200												
Petite Camargue	37 000												
Rives du lac Léman	1 915												



## *Le maintien du caractère écologique des sites*

La très grande majorité des sites Ramsar français ont été créés sur des aires déjà protégées en totalité ou en partie par d'autres statuts (Parc naturel régional, réserve de chasse, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000, etc.) ou disposant d'une gestion intégrée. Les actions de conservation et de gestion développées sur ces aires protégées servent à maintenir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar.

### **Travail avec les acteurs locaux**

Des comités existent pour les autres catégories de protection (Réserve naturelle, Parc naturel régional, site Natura 2000...), ils réunissent l'ensemble des partenaires et donnent lieu à une démarche intersectorielle conforme aux objectifs de Ramsar.

### **Exemple : le parc Cap et marais d'opale et Audomarois**

En 2002, le Parc naturel régional des Caps et marais d'opale souhaitait la création d'un groupe de travail particulier au marais audomarois sa plus grande zone humide. Un premier programme d'actions visant à sauvegarder ce territoire particulier avec l'ensemble de ses composantes voyait le jour. En cinq années, les résultats ont permis de sensibiliser la population et les élus du marais à la nécessaire préservation de la zone humide. Les responsables du futur site ont pu visiter d'autres sites Ramsar (Camargue, Brenne, Marais Poitevin) et débattre avec leurs collègues de l'intérêt de ce label pour leur zone humide. Afin de garantir une concertation réussie, le Parc naturel a sollicité les avis des communes, la communauté d'agglomération de Saint-Omer, les Départements et la Région afin qu'ils délibèrent sur le projet et qu'ils proposent le Parc naturel régional comme gestionnaire local. Un jumelage avec le site Ramsar du Blanckaert en Belgique est envisagé.

## Zonage

### Exemple : Le cas de la Baie de Somme

La désignation d'un site à la Convention de Ramsar vient souvent en France couronner de nombreux efforts de protection et de gestion durable. Il y a donc souvent plusieurs mesures d'ordre réglementaire qui ne couvrent pas toujours exactement la même zone. La logique intégratrice de Ramsar permet de sensibiliser les acteurs locaux à la dimension écosystémique de la protection de la nature. Le site Baie de Somme est évocateur à ce propos. La série de cartes ci-dessous montre la diversité des mesures appliquées à un même territoire.

## L'évaluation de l'efficacité de la gestion

L'examen des plans de gestion correspondant aux autres statuts de protection (Réserve naturelle, Parc naturel régional...), réalisé lors de leur renouvellement, sert à évaluer l'efficacité de la gestion des zones humides des sites. L'analyse des dispositifs propres à la convention de Ramsar pourra compléter ces évaluations.

### Exemple : l'observatoire des étangs de la Narbonnaise

Sur le site Ramsar des étangs de la Narbonnaise, un tableau de bord annuel est organisé autour des cinq thèmes affichés par le contrat d'étang :

- Amélioration de la qualité de l'eau,
- Amélioration du fonctionnement hydraulique,
- Gestion des marais périphériques,
- Maintien de l'activité de pêche,
- Maîtrise de la fréquentation.

Chaque indicateur fait référence à l'une des fiches-action du contrat. Cette évaluation régulière permet de détecter précocement tout problème et d'y apporter une solution rapide [www.parc-naturel-narbonnaise.fr](http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr)

Site Ramsar



ZICO



Réserve naturelle



ZPS



ZPS



■ Site inscrit  
■ Site classé



## Le statut des sites

### Evaluation des zones humides de France métropolitaine

L'évaluation de l'état des zones humides entrepris en 1990 a été renouvelée en 2000. Elle consiste à recueillir l'avis d'experts sur un échantillon de 152 zones humides d'importance majeure (ZHIM), représentatif de la diversité écologique et socio-économique des zones humides. Les mêmes questions ont été posées à 10 ans d'intervalle. En résumé, le diagnostic des tendances sur la période 1990-2000 se révèle nuancé :

- La superficie des ZHIM reste globalement stable ;
- Malgré une croissance des actions de conservation et de restauration, la dégradation des sites augmente dans l'ensemble. Les tourbières, les prairies et landes humides régressent et se détériorent, alors que les milieux salés et les vasières voient leur situation s'améliorer.
- Les pressions humaines les plus élevées s'exercent sur les vallées alluviales et le littoral méditerranéen, les plus faibles sur le littoral atlantique. Globalement, elles ont peu augmenté sur la période mais se concentrent dans certaines vallées alluviales, dans les plaines intérieures et du littoral atlantique, notamment les estuaires ;
- Quelque 60% des zones ont été touchées par des problèmes liés à l'eutrophisation ou l'anoxie, 50% d'entre-elles étant perturbée par des modifications de la gestion des niveaux d'eau, par l'envasement naturel ou par les assèchements non naturels, 30% par des travaux (création de plans d'eau calibrage, comblement) ;
- L'expansion d'espèces envahissantes, stimulée par les perturbations hydrologiques et l'ampleur des activités humaines, a touché la quasi-totalité des zones observées en 2000, les zones du littoral méditerranéen et des plaines intérieures étant les plus atteintes.
- L'avenir de ces zones en 2010 paraît défavorable à 10% des experts, incertain à plus d'un tiers, stable ou favorable à que presque la moitié

Pour en savoir plus, [www.ifen.fr/uploads/media/de122.pdf](http://www.ifen.fr/uploads/media/de122.pdf)



# OBJECTIF 3: DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ENTRE ZONES HUMIDES

## *Synergie et partenariat avec les autres grandes conventions internationales*

L'autorité administrative Ramsar en France (ministère en charge de l'écologie) héberge également les points focaux des différents autres accords multilatéraux sur l'environnement. La coordination est assurée de façon régulière par la direction des affaires européennes et internationales (DAEI) qui dispose d'une unité spécialisée dans le domaine de la biodiversité. Cette unité assure le contact avec l'ensemble des points focaux des accords multilatéraux qui se trouvent au sein des services techniques, ce qui garantit la cohérence des positions.

Sont notamment concernés par cette coordination les points focaux des accords multilatéraux suivants :

- **Convention sur la diversité biologique**
- **Convention sur la lutte contre la désertification**
- **Convention sur les espèces migratrices**
- **Convention de Berne sur la vie sauvage en Europe**
- **Les conventions des mers régionales** (OSPAR, Barcelone, Carthagène...)
- **Convention cadre sur le changement climatique**

### Exemple : Les liens entre la Convention de Ramsar et la Conférence sur la Diversité Biologique

Lors de la préparation des COP de la Convention sur la diversité biologique, les recommandations concernant la diversité des écosystèmes d'eau douce ainsi que la diversité biologique marine et côtière sont examinées par les spécialistes impliqués dans le suivi de la Convention de Ramsar.





## Initiatives régionales

MedWet est la première initiative régionale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Elle a été reconnue comme un modèle de collaboration régionale dans le cadre de la Convention de Ramsar. La France, à travers son ministère en charge de l'écologie et la Tour du Valat (centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes) ont activement contribué à l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative MedWet depuis son origine. De nombreuses actions ont permis de structurer l'initiative et de répondre aux enjeux du bassin méditerranéen :

- Développement de méthodes et outils,
- Renforcement des capacités des acteurs des zones humides méditerranéennes,
- Élaboration et conduite de projets au bénéfice des acteurs locaux.



Récemment la Tour du Valat s'est particulièrement impliquée dans la réforme de la gouvernance de MedWet, ainsi que dans l'élaboration de la « vision stratégique » de MedWet et du plan de travail 2009-2011. [www.medwet.org/medwetnew/en/index.asp](http://www.medwet.org/medwetnew/en/index.asp)

### L'Observatoire des zones humides méditerranéennes

L'information sur l'état et les tendances des zones humides du bassin méditerranéen est riche mais morcelée. En conséquence, il est impossible d'obtenir une image fidèle de l'évolution de ces milieux, d'identifier les principaux problèmes et donc d'orienter l'action collective sur les priorités essentielles. Telle est l'ambition de l'Observatoire des zones humides méditerranéennes, que la Tour du Valat développe avec le soutien du ministère en charge de l'écologie. Il s'agit de catalyser un vaste partenariat technique et scientifique permettant de sélectionner les principaux indicateurs pertinents et de les alimenter par des données régulièrement actualisées. Cet observatoire se veut être un outil dynamique, apte à délivrer une information synthétique permettant d'alimenter et d'orienter les politiques publiques relatives aux zones humides.

Pour plus d'information : [www.tourduvalat.org](http://www.tourduvalat.org) (Voir « Programme » puis « Observatoire des zones humides méditerranéennes »).



## Appui international

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial a été mis en place en 1994 pour soutenir les actions de protection de l'environnement dans les pays en développement et les pays en transition [www.ffem.fr](http://www.ffem.fr). Les thèmes d'intervention sont les mêmes que ceux du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) (biodiversité, eaux internationales, effet de serre). Toutefois, sa doctrine s'en distingue puisque la protection de l'environnement dans les projets de développement est favorisée. Le FFEM finance de nombreux projets d'appui à la protection et la gestion durable des zones humides et milieux aquatiques comme l'indique la liste suivante de projets passés et en cours.

- **Maghreb (Liban, Maroc, Tunisie)** : Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen MEDWET
- **Mauritanie** : Appui à la protection de la biodiversité dans le bas delta mauritanien
- **Méditerranée (Maroc, Tunisie, Algérie, Liban)** : Appui à la mise en oeuvre du Programme d'action stratégique en Méditerranée (PAS-MED, - PNUE/PAM) – Diagnostic des pollutions d'origine terrestre
- **Zambie/Zimbabwe** : Contrôle de la pollution et contribution gestion fleuve Zambèze
- **Guinée** Observatoire de la Guinée maritime
- **Tunisie** : Aires protégées marines et côtières
- **Estonie et Russie** : Réalisation d'un plan de gestion du bassin versant rivière Narva
- **Argentine & Uruguay** : Appui protection environnementale du Rio de la Plata et de son front maritime
- **Cuba** : Renforcement du système national d'aires protégées (dont des aires protégées côtières)
- **Costa Rica** : Protection de la biodiversité de l'aire de conservation marine de l'île Coco
- **Tanzanie** : Parc marin de Mnazi Bay
- **Hongrie/Roumanie** : Gestion transfrontière du bassin de la Korös/Crisuri - sous bassin de la Tisza
- **Colombie** : Gestion des écosystèmes fluvio-lacustres du Rio Magdalena
- **Seychelles** : Réhabilitation des écosystèmes insulaires
- **Antilles orientales** : Aires protégées et partage des avantages dans les états de la Caraïbe orientale
- **Mozambique** : Programme de développement du parc national de Quirimbas (Parc côtier)
- **Pacifique Sud** : Contribution à l'initiative régionale pour la protection des récifs coralliens dans le Pacifique Sud (CRISP)
- **Afrique / Régional** : Réseau d'aires marines protégées des pays de l'Océan indien
- **Guatemala/Honduras** : Conservation et utilisation durables des récifs coralliens de l'écorégion mésoaméricaine
- **Algérie** : Appui au développement du Commissariat national du littoral algérien
- **Thaïlande** : Réseau des aires marines protégées et tourisme durable sur la côte Andaman
- **Bénin** : Préservation de la mangrove de la lagune du Sud Bénin (site Ramsar)
- **Gabon** : Conservation durable et concertée de la mangrove d'Akanda (Site Ramsar)
- **Uruguay** : Système national des aires protégées uruguayen
- **Méditerranée** : Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (Réseau des Aires marines de la Méditerranée)



## Partage d'information et d'expertise

Outre les échanges entre collectivités territoriales (régions, département, communes) ou entre aires protégées, l'engagement des acteurs français en matière de diffusion d'information et d'expertise internationale revêt différentes formes de premier plan. À titre d'exemple :

- **La Tour du Valat** est un acteur majeur pour les zones humides de l'ensemble du pourtour méditerranéen. Ses équipes développent depuis de nombreuses années des programmes de recherche et de gestion intégrée qui favorisent les échanges entre usagers des zones humides et scientifiques.
- **L'observatoire des limicoles côtiers** s'inscrit dans une réflexion plus globale en lien avec Wetlands International [www.wetlands.org](http://www.wetlands.org) et l'International Wader Study Group [web.uct.ac.za/depts/stats/adu/wsg](http://web.uct.ac.za/depts/stats/adu/wsg)
- **L'ATEN**, poursuit son engagement pour le renforcement de capacités des gestionnaires des zones humides d'Afrique francophone par la préparation d'un programme de soutien des organes en charge de la mise en oeuvre de la Convention au niveau national. Les acteurs français sont également organisateurs de conférences internationales sur la protection ou l'utilisation rationnelle des tourbières.



## Zones humides, bassins et espèces transfrontalières

En France métropolitaine tous les systèmes aquatiques transfrontaliers ont été identifiés, notamment dans le cadre de la directive cadre sur l'eau qui prévoit à l'horizon 2009 des cadres de gestion communs pour les districts hydrographiques internationaux. La France est également membre de la Commission internationale pour la protection du Rhin : [www.iks.org/index.php?id=137](http://www.iks.org/index.php?id=137) et de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman [www.cipel.org/sp/article11.html](http://www.cipel.org/sp/article11.html)

Par ailleurs au sujet des espèces migratrices, des actions, des études ou des projets sont menés pour restaurer des milieux, instaurer des pratiques favorables aux espèces concernées (*Botaurus stellaris*, *Crex crex*, *Acrocephalus paludicola*...) ou pour mieux connaître les flux migratoires et leur géographie. Certaines actions ou projets sont menées en collaboration avec d'autres pays et des échanges d'informations au niveau international sont systématiquement prévus.

### La coopération pour une zone humide transfrontalière sur le Rhin

Les zones humides du Rhin appartiennent à un complexe transfrontalier qui fait l'objet d'une coopération internationale de longue date :

- Les biotopes ont été cartographiés sur l'ensemble du cours du Rhin
- La re-dynamisation du Vieux-Rhin fait l'objet d'études transfrontalières. La société Électricité de France, titulaire de plusieurs concessions hydroélectriques sur le Rhin, s'est déjà engagée à réaliser des mesures permettant une érosion maîtrisée des berges de ce tronçon du Rhin (amélioration des milieux aquatiques et restauration de frayères), et à restaurer d'anciens bras.
- Pour améliorer la circulation des grands migrateurs, des passes à poissons ont été réalisées sur deux usines hydroélectriques et d'autres sont projetées plus en amont.
- Restauration des zones humides du Rhin grâce au projet LIFE Rhin Vivant 2002-2006 - [www.rhinvivant.com](http://www.rhinvivant.com).

### Voies de migration

Pour les oiseaux d'eau, la France est schématiquement traversée par deux voies de migration, l'une le long de la Mer du Nord, la Manche et l'Atlantique, l'autre le long des vallées du Rhin et du Rhône, jusqu'à la côte méditerranéenne. Les limites des voies de migration ne sont cependant pas toujours clairement identifiées. En effet, une analyse récente a montré que 20% des sarcelles d'hiver (*Anas crecca*) baguées en Camargue, donc localisées dans la voie de migration Méditerranéenne (en bleu sur la carte), sont en fait reprises dans la voie « Nord-Ouest Européenne » (en rouge sur la carte). Il semble nécessaire d'approfondir la notion de voies migratoires et d'en préciser les limites, d'autant que la taille des populations de chaque espèce dans ces voies sert de référence à l'identification des sites d'importance internationale. Il s'agit du critère 6 relatif à la présence d'1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau.

Figure 1 : localisation des reprises de Sarcelles d'hiver baguées à la Tour du Valat, Camargue. En bleu les reprises dans la voie de migration Méditerranéenne, en rouges celles dans la voie Nord-Ouest Européenne. D'après Guillemain et al. (2005). Ibis 147 : 688-696.



## OBJECTIF 4 : SE FORMER POUR ÊTRE EFFICACE

### *La communication, l'éducation, la participation du public et la sensibilisation*

Les quatre aspects sont indissociables de tout programme en faveur des zones humides.

#### Les journées mondiales des zones humides

Les Journées mondiales des zones humides sont une excellente opportunité de faire découvrir les zones humides et leur richesse. Un nombre considérable d'initiatives sont mises en place à cette occasion partout en France notamment organisées par les différents réseaux d'espaces protégés (par exemple plus de 200 manifestations dans les Parcs naturels régionaux).

#### Un périodique spécifique : Zones humides Info

Le bulletin trimestriel « Zones Humides Infos », lancé en 1993, contribue à l'élaboration d'avis sur des points de doctrine et à une meilleure circulation de l'information et des connaissances. Depuis le premier numéro photocopié en 1993, « Zones Humides Info » a évolué en un produit de haute qualité pour les zones humides (aspects légaux, politiques agricoles et foncières, évaluation économique, pêcheries d'étangs, héritage culturel, gestion des ressources en eau, planification par bassin versant, etc.) : [www.snpn.com/static/ZHI.html](http://www.snpn.com/static/ZHI.html).

« Zones humides info » est hébergé par la Société nationale pour la protection de la nature : [www.snpn.com](http://www.snpn.com)  
Le comité éditorial de Zones Humides Infos est assuré par le « groupe zones humides »,



#### Des pôles relais

L'une des missions des pôle-relais consiste à recueillir et rendre accessibles les connaissances disponibles. Ils publient de nombreuses études et documents, conçoivent des expositions et des ateliers, favorisent les échanges entre gestionnaires de zones humides plus globalement entre tous les acteurs des ZH : socioprofessionnels, institutionnels, scientifiques, associations d'éducation à l'environnement, etc. Chaque pôle relais a développé un site Internet et édite une lettre ou un bulletin.

- Les marais littoraux de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord : Forum : la Lettre des Marais Atlantiques [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com)
- Les lagunes méditerranéennes : Lettres des lagunes [www.pole-lagunes.org](http://www.pole-lagunes.org)
- Les tourbières : Tourbières-Infos ; L'Echo des Tourbières [www.pole-tourbieres.org](http://www.pole-tourbieres.org)
- Les mares et mouillères : « Au fil des mares... » [www.pole-mares.org](http://www.pole-mares.org)
- Les zones humides intérieures : A fleur d'eau [http://zones-humides.parc-naturels-regionaux.fr/zones\\_humides](http://zones-humides.parc-naturels-regionaux.fr/zones_humides)

#### Des manuels et des guides méthodologiques

De nombreux guides méthodologiques sont réalisés par tous les acteurs travaillant sur les zones humides. Un recensement trimestriel de ces documents est accessible à la rubrique « Sélection de publications récentes » sur le site de l'Institut Français de l'Environnement : [www.ifen.fr/zoneshumides/pages/dossiers.htm](http://www.ifen.fr/zoneshumides/pages/dossiers.htm).





### Des plans et des organismes de formation

Près de 20 organismes nationaux ou universitaires dispensent régulièrement des formations, initiales ou continues, certaines en ligne, en rapport avec les zones humides. Outre les cursus universitaires, les organismes les plus concernés par les formations en matière de zones humides sont les suivants :

- L'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) du ministère en charge de l'Ecologie : [www.ifore.ecologie.gouv.fr](http://www.ifore.ecologie.gouv.fr).
- L'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) qui offre des parcours à destination des personnels des espaces naturels y compris Natura 2000 : <http://formation.espaces-naturels.fr/catalogue2008>
- L'Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA) qui dispose d'un centre de formation : [www.onema.fr/-FORMATION-](http://www.onema.fr/-FORMATION-)
- Les Pôles relais organisent également de nombreuses formations en lien avec différents partenaires (Office National des Forêts, Centre National de la Fonction Publique territoriale, réseaux d'aires protégées...)

### Les centres d'éducation sur les sites Ramsar

La sensibilisation à l'intérêt et la fragilité des zones humides s'effectue sur pratiquement tous les sites Ramsar et les zones humides protégées. Deux sites ont développé une pédagogie active vis-à-vis des scolaires.

Le Centre de découverte du Scamandre en Camargue gardoise reçoit chaque année environ 3 000 scolaires (primaires et collèges principalement, lycée et formation professionnelle plus occasionnellement) et 10 000 visiteurs. Le Centre programme également des manifestations à thème (les belles soirées du Scamandre) en direction du public local et des visites guidées sur l'ensemble de la Camargue gardoise

[www.camarguegardoise.com](http://www.camarguegardoise.com)

A l'autre bout de la France, dans la Somme a été ouverte en 2002 la première Maison Ramsar qui assure la formation de futurs techniciens des zones humides. On y travaille en étroite collaboration avec le Parc Ornithologique du Marquenterre et la Maison de la Baie de Somme afin de sensibiliser les scolaires et les visiteurs. Au total, près de 180 000 personnes fréquentent annuellement ces deux équipements. [www.baiedesomme.org](http://www.baiedesomme.org)



## La coopération avec les ONG

La coopération avec les grandes ONG permet de compléter utilement l'action des institutions publiques.

- **Le Fonds mondial pour la nature (WWF)** œuvre notamment en tant que propriétaire au Marais d'Orx (1 548 ha) et en Brenne (18 ha) comme locataire de prairies humides poitevines (1 600 ha) et gestionnaire en Camargue (11 500 ha) par le biais d'un bail emphytéotique [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr).
- **La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)** gère en 2008 quelque 19 650 ha de zones humides répartis sur plus de 130 sites en particulier 9 réserves naturelles [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)
- La Société nationale de protection de la nature anime le Groupe des experts sur les zones humides et assure la publication de ZH Infos. Elle gère par ailleurs deux Réserves prestigieuses, celles de Camargue (13 000 ha) et de Grand-Lieu (2 700 ha).



### Exemple : La Mission Migration

La France est une étape incontournable pour des dizaines de millions d'oiseaux migrateurs. Pour répondre à ces enjeux, la Mission Migration est née de la volonté de plusieurs associations ornithologiques. Ce programme a pour objectif de mettre en réseau toutes les structures et les personnes intéressées par les migrations d'oiseaux. La mise en commun des connaissances, des moyens et des actions doit permettre de mieux comprendre les mécanismes de la migration en France et d'initier des programmes de protection adéquats. La Mission Migration est coordonnée par la Ligue pour la protection des oiseaux et soutenue financièrement par le ministère en charge de l'écologie.

[www.migration.net](http://www.migration.net).

## ANNEXE

## Autres institutions partenaires de la mise en œuvre de Ramsar en France



- **L'IFEN**

Il est chargé de produire et de diffuser l'information sur l'environnement en France. Il fait partie du service statistique du ministère en charge de l'écologie et à ce titre responsable de l'Observatoire national des zones humides. [www.ifen.fr/acces-thematique/territoire/zones-humides](http://www.ifen.fr/acces-thematique/territoire/zones-humides)



MUSÉUM NATIONAL  
D'HISTOIRE NATURELLE

- **Le Muséum National d'Histoire Naturelle**

À la fois établissement scientifique et service public, tourné vers la recherche et la diffusion des connaissances, le Muséum assume cinq grandes missions fondatrices qui régissent et nourrissent l'ensemble de ses activités : recherche fondamentale et appliquée, gestion et conservation des collections, enseignement et pédagogie, diffusion des connaissances, expertise. Le Muséum gère en particulier l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : [www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)

L'ATELIER  
technique des espaces naturels

- **L'Atelier technique des Espaces Naturels (ATEN)**

L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) a pour mission de contribuer à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturel, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs.

L'Atelier technique des espaces naturels regroupe les professionnels de la nature : un groupement d'intérêt public offre la possibilité à des acteurs publics et privés de coordonner un projet commun : [www.espaces-naturels.fr/presentation](http://www.espaces-naturels.fr/presentation)



- **La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)**

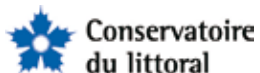
La SNPN participe à l'animation du Groupe d'experts « Zones humides » réuni par le ministère en charge de l'écologie. Elle édite dans ce cadre le bulletin trimestriel Zones Humides Infos. La SNPN est une association reconnue d'utilité publique qui a pour but la mise en œuvre d'actions d'éducation et de protection de la nature, en France mais aussi dans le monde. Elle mène également une réflexion générale sur les grands problèmes de conservation des milieux naturels et des espèces menacées. La SNPN est la doyenne d'âge des associations de Conservation de la Nature et ceci à l'échelle mondiale. [www.snpn.com](http://www.snpn.com)



### Les espaces naturels protégés

- **Les aires marines protégées**

Le principe des Parcs naturels marins est d'associer les collectivités territoriales et les usagers aux décisions de l'Etat en mer, autour d'un objectif de protection et de gestion durable, dans une optique de gestion intégrée des activités. [www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)



- **Les Parcs nationaux**

Les 9 parcs nationaux couvrent au total 370 000 ha de zone centrale protégée et 900 000 ha de zone d'adhésion. [www.parcsnationaux.org/accueil](http://www.parcsnationaux.org/accueil)

- **Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres**

Le Conservatoire protège plus de 117 000 ha sur plus de 1 000 kilomètres de côtes. Il a pour vocation de mener une politique de maîtrise foncière en faveur des milieux naturels du littoral et des grands lacs. [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

- **Les réserves naturelles**

Les réserves naturelles protègent le patrimoine naturel menacé. En 2008, elles sont au nombre de 159 Réserves nationales et de Corse (540 700 ha) et 170 Réserves régionales (21 000 ha). [www.reserves-naturelles.org/accueil/accueil.asp](http://www.reserves-naturelles.org/accueil/accueil.asp)

- **Les Parcs naturels régionaux**

Les 45 Parcs naturels régionaux couvrent 7 129 000 ha. Ils ont pour vocation de protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont le patrimoine naturel et culturel est de grande qualité mais dont l'équilibre peut être menacé. [www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil)

- **Les Conservatoires d'espaces naturels**

Les 30 Conservatoires d'espaces naturels sont des ONG qui gèrent 1 900 sites correspondant à 81 000 hectares, dont 35 000 en Réserve naturelle. Ils interviennent sur des espaces naturels acquis, loués ou conventionnés avec les propriétaires. [www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org)

- **La Tour du Valat**

Fondation reconnue d'utilité publique, la Tour du Valat est un centre de recherche qui s'est donné pour mission la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides du bassin méditerranéen. [www.tourduvalat.org](http://www.tourduvalat.org)

### D'autres fondations

La Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, créée en 1979 par l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs, possède 6 500 hectares, répartis sur près de 150 sites, surtout en milieux humides dont des sites Ramsar (Brenne, Grand-Lieu). Récente, la Fondation Pierre Vérots a dédié 150 hectares à des programmes de recherche et de préservation des milieux humides dans la Dombes. Des fondations d'entreprises (Danone-Evian, Procter & Gamble, EDF, Total, Nature et Découverte...) soutiennent des réalisations au profit des zones humides en France et à l'étranger en travaillant avec des organismes cités précédemment.



## Projets et initiative en faveur des zones humides

À côté des différentes politiques en faveur des zones humides et des différentes institutions impliquées, il existe en France plusieurs programmes et initiatives dont les thématiques concernent à un titre ou l'autre ces milieux. Ils concentrent des moyens sur des problématiques actuelles et précises, ou sur des sujets transversaux.

### LE PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

La Loire est le plus long fleuve français et draine, avec ses affluents, un cinquième du territoire national. Sur les 1 015 km de son cours, elle traverse 6 régions et 11 départements. Souvent citée comme le « dernier fleuve sauvage de France », elle constitue un patrimoine naturel et paysager exceptionnel au plan européen. Sa gestion intégrée est donc essentielle. Face à ce défi le Gouvernement en partenariat avec l'agence de l'Eau et l'ensemble des collectivités ligériennes a lancé en 1994, le « Plan Loire Grandeur Nature ». Il a été conçu comme un « cadre de travail permettant de dépasser les conflits afin d'engager des actions partenariales associant l'État, les collectivités et les associations de protection de l'environnement et pour remettre l'aménagement durable du fleuve ». [www.plan-loire.fr](http://www.plan-loire.fr)



### IFRECOR

La France possède des récifs coralliens dans les trois océans sur une superficie d'environ 55 000 km<sup>2</sup>, soit 10% des récifs coralliens mondiaux, dont la seconde plus grande barrière récifale au monde (1 600 km en longueur développée). IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens), lancée en 1998, a pour objectif de coordonner l'action des différents acteurs français pour la gestion durable et la protection des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés (mangroves et herbiers). Portée par le ministère de l'Intérieur et le ministère en charge de l'écologie, l'IFRECOR anime un réseau de correspondants dans les huit départements et collectivités d'outre-mer français. Elle associe des chercheurs, des représentants du monde socioprofessionnel des administrations d'État et des collectivités et développe des actions communes sur la recherche scientifique, la communication et le développement d'une bonne gestion des récifs coralliens.



[www.ecologie.gouv.fr/-Recifs-coralliens-IFRECOR-.html](http://www.ecologie.gouv.fr/-Recifs-coralliens-IFRECOR-.html)

## LITEAU

Lancé en 1998 et financé par le ministère en charge de l'écologie, le programme de recherche intitulé LITEAU vise à répondre aux besoins des acteurs, gestionnaires et usagers du littoral (ex...). Par des approches interdisciplinaires, il s'efforce d'obtenir des méthodes et des outils scientifiques pour un développement durable du littoral. En 2007, les cinq axes de travail portent sur la restauration des milieux altérés et l'ingénierie écologique ; les aires marines protégées ; les risques sur le littoral ; et la poursuite de travaux sur la définition et les critères du « bon état écologique » ; la gestion intégrée des zones côtières. Parmi les projets retenus, certains concernent des sites Ramsar (Camargue, Baie du Mont Saint-Michel, Golfe du Morbihan...), mais aussi la cogestion de récifs et lagons de Nouvelle-Calédonie : [www.liteau.ecologie.gouv.fr](http://www.liteau.ecologie.gouv.fr)



## EAUX ET TERRITOIRES

Initié par le ministère en charge de l'écologie en 2007, le programme Eaux & Territoires vise à éclairer les politiques actuelles ou à venir sur la gestion de l'eau. Il s'agit de décloisonner les politiques sectorielles, nationales, européennes, et de proposer des approches et des modes de gestion transversaux. Les démarches sont systémiques, interdisciplinaires et ancrées dans des problématiques liées à la gouvernance sensu lato de l'eau. Parmi les 12 projets lancés en 2008, trois intéressent directement la gestion de zones humides de Camargue, du Haut-Rhône, de l'estuaire de Seine :

[www.ecologie.gouv.fr/-Eaux-et-Territoires-.html](http://www.ecologie.gouv.fr/-Eaux-et-Territoires-.html)

## Projets européen ERA-NET

Le ministère en charge de l'écologie est partenaire de nombreux programmes européens

[www.ecologie.gouv.fr/-Recherche-europeenne-.html](http://www.ecologie.gouv.fr/-Recherche-europeenne-.html) et notamment les suivants :

- ERA-NET CRUE du 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de l'UE (2005-2008), conçu et développé par 11 pays européens pour consolider la recherche sur les inondations, promouvoir les bonnes pratiques et stimuler les collaborations. Il s'agit de fournir des bases scientifiques à la gestion du risque d'inondation au niveau des politiques et des financements nationaux en Europe ;
- ERA-NET IWRM (Integrated Water Resource Management) un réseau européen d'échanges pour l'amélioration de la diffusion des résultats de recherche sur la Gestion Intégrée des Ressources eau ;
- ERA-NET CIRCLE. Ce programme consiste à coordonner les recherches sur l'impact climatique dans une Europe élargie avec pour thème prioritaire les stratégies et tactiques d'adaptation dans le domaine de l'eau au niveau des zones côtières ainsi que les nouveaux équilibres dans la gestion intégrée des ressources en eau et des ressources côtières.





## *Ont contribué à cette brochure :*

### Coordination :

Emmanuel THIRY, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

### Rédaction :

Luc BARBIER, Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale et de l'Audomarois ; Geneviève BARNAUD, Muséum national d'histoire naturelle ; Baptiste BLANCHARD, Direction régionale de l'environnement Alsace ; Pascal BLANQUET, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Benoît DAVID, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Paul DELDUC, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Christophe DUCASTEL, Agence française de développement ; Karine DUSSERE, Parc naturel régional de la Narbonnaise en Pyrénées ; Carole GENTY, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (Institut français de l'Environnement) ; Matthieu GUILLEMAIN, Office national de la chasse et de la faune sauvage ; Jean JALBERT, Tour du Valat ; Marc LANSIART, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Christophe LEFEBVRE, Agence des Aires marines Protégées ; Xavier LOUBERT-DAVAINE, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Emmanuel MORICE, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Cécile MUNDLER, Syndicat mixte du Scamandre en Camargue gardoise ; Jean-Pierre THIBAUT, Direction régionale de l'Environnement Aquitaine ; Emmanuel THEVENIN, Atelier technique des espaces naturels ; Emmanuel THIRY, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Patrick TRIPLET, Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la côte picarde ; Bénédicte VALLADOU, Office national de l'eau et des milieux aquatiques ; Isabelle VIAL, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Edith WENGER, WWF Allemagne ; Jean-Baptiste WETTON, Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin.

### Relecture (outre les rédacteurs) :

Jean-Yves BARNARD, Parc naturel régional de Brière ; Camille BARNETCHE, Office national de l'eau et des milieux aquatiques ; Patrick BAZIN, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ; Isabelle COUPRIE, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Xavier DELLOUE, Parc national de Guadeloupe ; Fabien DORTEL, Ligue pour la protection des oiseaux Loire Atlantique ; Roger MAHEO, Maître de conférence Université de Rennes (retraité) ; Gilles MOURGAUD, Ligue pour la protection des oiseaux Anjou ; Lionel PICARD, Office national de la chasse et de la faune sauvage ; Ségolène TRAVICHON, Office national de la chasse et de la faune sauvage ; Pierre YESOU, Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Remerciement pour son appui à Wally ROSELL, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



**Légendes et crédits photographiques :**

Couverture : Les marais salants de Guérande (Terre de Sel - Pascal François) - P3 : Drosera longifolia (Olivier Cizel) - P5 : Pozzine du Lac de Nino en Corse (Olivier Cizel) - P6 : Réserve naturelle du lac de Grand Lieu (SNPN) - Pêche d'un étang (Parc naturel régional de la Brenne) - Phragmite aquatique (Réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine) - P7 : (Thierry Degen, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) - P8 : Libellules (Carl Peterolff - Parc naturel régional Caps et marais d'Opale) - P10 : (Marc Lansiaert, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) - P11 : Mangroves (Laurent Mignaux, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) - P12 : Cultures maraîchères dans le marais Audomarois (Frédéric Legris - Parc naturel régional Caps et marais d'Opale) - Inondations (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévention des Inondations) - P13 : Restauration de la Saône dans le cadre du programme LIFE (Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain) - P14 : Le marais poitevin, « La Venise verte » - La Jussie, belle mais envahissante (Thierry Degen Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) - P15 : L'éducation des enfants à la protection de l'eau est une des priorités » - lac de Beung kong Long, Thaïlande (Christophe Lefebvre, Agence des aires marines protégées) - P16 : Loutre (Thierry Degen, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) - (Parc naturel régional de Lorraine) - P17 : Marais dans le parc naturel régional de la Brenne (Olivier Cizel) - P21 : Le Marais Audomarois (Carl Peterolff - Parc naturel régional Caps et marais d'Opale) - P23 : Linaigrette (Olivier Cizel) - P25 : Îlot du lagon sud, Nouvelle Calédonie (Dan Laffoley, UICN) - P26 : (Tour du Valat) - P28 : Échasse blanche (Thierry Degen, DIREN Poitou Charentes) - 29 : Les forêts alluviales du Rhin (MH Claudel, DIREN Alsace) - P31 : Estuaire de la Seine (Réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine) - P32 : Suivi des végétaux (Parc naturel régional de la Narbonnaise) - P33 : Grenouille (Olivier Cizel) - Éducation à l'environnement (Syndicat mixte de la Camargue Gardoise) - P35 : Oléron (Thierry Degen, DIREN Poitou Charentes) - P36 : Cheilinus undulatus (CRISP) - P37 : Vallée de la Renarde (Laurent Mignaux, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) - P38 : Vallée de la Loire (Laurent Mignaux, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) - P39 : Cigogne (Thierry Degen, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire).

Brochure éditée par  
le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire  
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature  
Direction de l'eau et de la biodiversité

Septembre 2008